

## Bulletins d'adhésions 2022

Chèques à retourner à la Maison de l'agriculture paysanne,  
87A Route de Château Renault, 41000 BLOIS (02 54 56 00 71)

Nom.....  
Prénom.....  
Mail.....  
Tel.....  
Adresse.....  
Activité.....

### J'adhère pour l'année 2022 :



Confédération paysanne

**À la Confédération paysanne 41 :** (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 41 ou Virement IBAN : FR 76 1027 83 71 6000 0110 2600 288)

- Cotisation de soutien** (minimum 125€)
- Cotisation en tant que paysan.ne.s (100€) et plus si GAEC
- Cotisation en tant que retraité.e, jeune installé.e, ou difficultés économiques (55€)

L'abonnement au journal « Demain Paysan » est inclus dans l'adhésion.

**Peuvent adhérer : les paysan.nes et les paysan.nes retraités**

**Et/ou**



**ADDEAR 41**  
RÉSEAU DE  
L'AGRICULTURE  
PAYSANNE

## Bulletin d'adhésion 2022

Nom Prénom .....  
Mail .....  
.....  
Tel.....  
Adresse.....

- J'adhère en tant que citoyen.ne : 20€
- J'adhère en tant que personne morale (associations...) : 35€
- J'adhère en tant que paysan.nes, porteurs de projets, GAEC... : de 50 à 150€ (selon vos moyens)
- J'adhère en tant que porteurs de projet en CIAP : 150 €
- Je fais une cotisation libre pour soutenir l'association Montant : .....
- Abonnement au journal « **Demain Paysan** » de la confédération paysanne 41 (chèque de 12 € à l'ordre de la confédération paysanne du 41).



À renvoyer par courriel à [agriculturepaysanne@addear41.org](mailto:agriculturepaysanne@addear41.org), ou par courrier :

ADDEAR 41, 87A Route de Château-Renault, 41000 Blois  
IBAN : FR76 1027 8371 6000 0117 6090 107